



ORDRE EN VERTU DE L'ARTICLE 35 OU DE L'ALINÉA 37(2)f) DE LA LOI SUR LA SÛRETÉ ET LA RÉGLEMENTATION NUCLÉAIRES

N° d'index/N° de l'ordre OR-14315-LP-260224-1	1. N° de permis de la CCSN (le cas échéant) 14315-1-30.0	2. Date de l'ordre (AAAA-MM-JJ) 2026-02-24
3. Société/titulaire de permis (le cas échéant) et adresse Groupe ABS Inc., 17 rue de l'Industrie, St-Rémi, QC, J0L 2L0		
4. Nom (et titre ou poste) de la ou des personne(s) visée(s) par l'ordre Jean-François Oigny, Responsable de la radioprotection		
5a. Actions ou mesures devant être prises par le titulaire de permis ou toute autre personne visée (préciser) pour tout lieu, véhicule et équipement ainsi que toute installation, substance ou information (préciser), y compris toute échéance ou restriction		
1. Action immédiate : limiter la présence à un maximum de cinq (5) heures par semaine pour toute personne travaillant à un ou plusieurs postes de travail identifiés ci-dessous. a) Bureaux R et S à la localisation de Montréal (7950, rue Vauban, Anjou, QC H1J 2X5). b) Postes de travail J et K à la localisation de St-Rémi (17, rue de l'Industrie, St-Rémi, QC J0L 2L0). Voir l'addenda pour situer les postes de travail. 2. Réaliser les actions suivantes : a) Effectuer une analyse des doses efficaces reçues par toute personne ayant occupé les postes de travail identifiés au point 1 ci-dessus. b) Prendre des mesures pour maintenir la dose reçue par toute personne, en raison des jauges stockées aux localisations de Montréal et St-Rémi, au niveau le plus bas qu'il soit raisonnablement possible d'atteindre, compte tenu des facteurs économiques et sociaux. c) Soumettre un rapport à la CCSN détaillant l'analyse effectuée et les mesures prises.		
<input checked="" type="checkbox"/> Addenda ci-joint		
5b. Le présent ordre ne sera plus en vigueur lorsque toutes les conditions énumérées dans le champ 5a. auront été remplies, et		
1. Le rapport soumis à la CCSN par le titulaire de permis comprend les renseignements indiqués ci-dessous et la CCSN est satisfaite de la qualité du rapport : a) Renseignements sur l'équipement de détection des rayonnements utilisé, y compris la marque, le modèle, le numéro de série et les certificats d'étalonnage. b) La méthodologie utilisée pour mesurer les débits de dose. c) Une explication de la façon dont les doses efficaces annuelles ont été calculées. d) Les calculs détaillés pour chaque dose efficace annuelle. 2. La CCSN est satisfaite des mesures prises par le titulaire de permis visant à maintenir la dose reçue par toute personne, en raison des jauges stockées aux localisations de Montréal et St-Rémi, au niveau le plus bas qu'il soit raisonnablement possible d'atteindre, compte tenu des facteurs économiques et sociaux.		
<input type="checkbox"/> Addenda ci-joint		
6. Information sur laquelle l'ordre est fondé		
Voir addenda.		
<input checked="" type="checkbox"/> Addenda ci-joint		
7. Date limite pour se conformer : <input checked="" type="checkbox"/> Immédiatement <input type="checkbox"/> Date précise : (AAAA-MM-JJ)		

8. Inspecteur/Inspectrice ou fonctionnaire désigné(e) de la CCSN délivrant l'ordre	
Nom : Lindsay Pozihun	Titre : Inspectrice principale, bureau régional de l'Est
Adresse : 221-1575 boul Chomedey, Laval, QC, H7V 2X2	Adresse courriel : lindsay.pozihun@cnsccsn.gc.ca
Téléphone : 438-340-5188	Télécopieur : (613) 995-5086

Signature :

Pozihun, Lindsay

Digitally signed by Pozihun, Lindsay
 DN: C=CA, O=GC, OU=CNSC-CCSN, CN="Pozihun, Lindsay"
 Reason: I am the author of this document
 Location:
 Date: 2026.02.24 08:35:41-05'00'
 Foxit PDF Editor Version: 13.2.1

9. Méthode de transmission de l'ordre Livraison en mains propres Courrier Courriel Télécopieur Autre (préciser) _____

RÉSUMÉ DE CERTAINS ARTICLES PERTINENTS DE LA LOI SUR LA SÛRETÉ ET LA RÉGLEMENTATION NUCLÉAIRES

ORDRES D'UN INSPECTEUR

35(1) Référez-vous à ce paragraphe pour les ordres donnés aux titulaires de permis.

35(2) Référez-vous à ce paragraphe pour les ordres donnés à un individu.

FONCTIONNAIRES DÉSIGNÉS

37(2)f) La Commission peut autoriser le fonctionnaire désigné à donner un ordre au même titre qu'un inspecteur en vertu des paragraphes 35(1) ou (2).

PROCÉDURES

38 Tout ordre donné par un inspecteur ou un fonctionnaire désigné en vertu de l'alinéa 37(2)f) devra l'être conformément aux *Règles de procédure de la Commission canadienne de sûreté nucléaire*, et toute mesure prise en vertu de l'alinéa 37(2)c), d) ou g) devra l'être conformément à ces Règles.

CONFORMITÉ À L'ORDRE

41 Les personnes visées doivent se conformer aux ordres de la Commission, d'un inspecteur ou d'un fonctionnaire désigné dans les délais prescrits ou, si aucun délai n'est précisé, dans l'immédiat, même si elles n'ont pas eu la possibilité d'être entendues à cet égard.

POSSIBILITÉ D'ÊTRE ENTENDU

Référez-vous aux articles **39 et 40** de la *Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires*.

RESPONSABILITÉ DES COÛTS

Référez-vous à l'article **42** de la *Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires*.

INFRACTIONS ET SANCTIONS

Référez-vous aux articles **48 à 65** de la *Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires*.





<input type="checkbox"/>	Protégé B - renseignement réglementé
<input checked="" type="checkbox"/>	Information(s) non classifiée(s)

ADDENDA

<input type="checkbox"/> Rapport d'inspection	N° d'index	N° de permis de la CCSN (le cas échéant)
<input checked="" type="checkbox"/> Ordre	OR-14315-LP-260224-1	14315-1-30.0

Continuation de la section 5a.
Plans fournis par le titulaire de permis, pour les deux localisations, indiquant les postes de travail concernés.

Figure 1. Plans des deux étages, localisation de Montréal (Anjou). Les postes de travail visés sont au 2e étage.

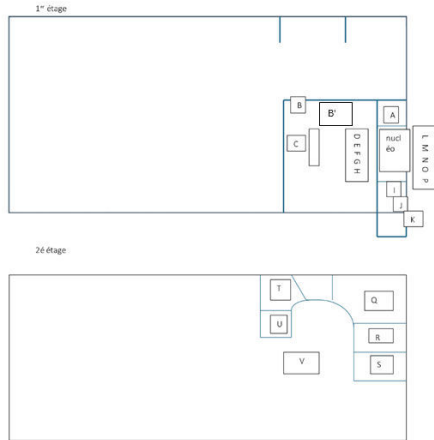
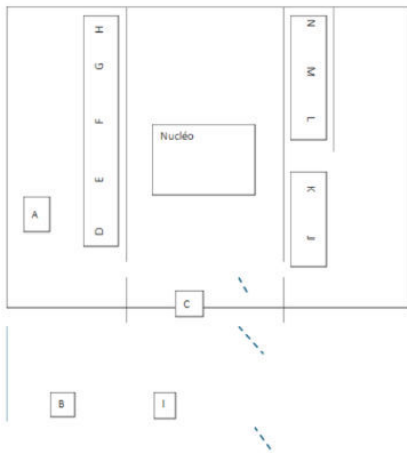


Figure 2. Plan, localisation de St-Rémi. Les postes de travail sont dans le local jouxtant la salle de stockage.



<input checked="" type="checkbox"/> Inspecteur/Inspectrice	Nom :	Date : (AAAA-MM-JJ)
<input type="checkbox"/> Fonctionnaire désigné(e)	Lindsay Pozihun	2026-02-24

Signature (certificat) **Pozihun, Lindsay**

Digitally signed by Pozihun, Lindsay
 DN: C=CA, O=GC, OU=CNSC-CCSN, CN="Pozihun, Lindsay"
 Reason: I am the author of this document
 Location:
 Date: 2026.02.24 08:36:16-05'00'
 Foxit PDF Editor Version: 13.2.1



ADDENDA

<input type="checkbox"/> Rapport d'inspection	N° d'index	N° de permis de la CCSN (le cas échéant)
<input checked="" type="checkbox"/> Ordre	OR-14315-LP-260224-1	14315-1-30.0

Section 6. Information sur laquelle l'ordre est fondé.

Le 4 décembre 2025, lors d'une inspection de routine de Groupe ABS Inc. à leur localisation de Québec (891, boul. Charest Ouest, Québec, QC), l'inspectrice a constaté des débits de dose élevés dans certaines zones autour de la salle de stockage en fonction du facteur d'occupation (Document de référence 1). En réponse au rapport d'inspection, le titulaire de permis a engagé un consultant pour évaluer les débits de dose autour de la zone de stockage et les doses reçues par les travailleurs. Ce rapport a été remis au personnel de la CCSN le 18 janvier 2026 et conclut qu'une personne autre qu'un travailleur du secteur nucléaire (TSN) a reçu des doses supérieures à la limite réglementaire pour 2024 et 2025 (document de référence 2).

Dans le cadre des mesures correctives requises par le rapport d'inspection D-14315-LP-251204-1, l'inspectrice a exigé que le titulaire de permis évalue les doses pour tous ses lieux d'entreposage. Les rapports d'évaluation des doses ont été soumis par le titulaire de permis à la CCSN le 12 février 2026 (document de référence 3). Les rapports contiennent des omissions et des incohérences importantes qui empêchent le personnel de la CCSN de les évaluer, mais certaines localisations ont soulevé des préoccupations chez le personnel de la CCSN en raison du nombre de jauges entreposées, les débits de dose mesurés par le titulaire de permis et des taux d'occupation. De plus, dans le rapport portant sur la localisation de Montréal, le titulaire de permis a identifié une personne autre qu'un TSN, qui a occupé le bureau R, et qui a reçu une dose annuelle estimée de 2,14 mSv.

En conséquence, deux inspectrices de la CCSN ont effectué des inspections réactives à quatre localisations (Montréal, Blainville, St-Rémi et Longueuil) le 19 février 2026. Les inspectrices se sont concentrées sur la mesure des débits de dose autour des zones de stockage. Les résultats de ces inspections sont résumés dans le document de référence 4. Les inspections des localisations de Montréal et de St-Rémi ont mis en évidence de sérieuses préoccupations concernant les doses reçues par les personnes autres que des TSN et le non-respect de l'obligation de maintenir les doses aussi basses que raisonnablement possible (rapports préliminaires d'inspection DS-14315-LP-260219-1R et DS-14315-LP-260219-3R, documents de référence 5 et 6).

Documents de référence :

1. Rapport d'inspection D-14315-LP-251204-1, document de la CCSN DJC6W6S7VEV3-282157646-98.
2. Rapport de visite & Évaluation de l'Exposition, localisation de Québec, document de la CCSN DJC6W6S7VEV3-282157646-51.
3. Rapports de visite & Évaluation de l'Exposition, localisations de Berthierville, Blainville, Dorval, Gatineau, Longueuil, Montréal, Obedjiwan, Ottawa, Chicoutimi, Sainte-Rosalie, Saint-Eustache, Sherbrooke, St-Rémi, Trois-Rivières, Valleyfield et Port de Trois-Rivières, document de la CCSN DJC6W6S7VEV3-282157646-99.
4. Informations relatives aux inspections effectuées le 19 février 2026, localisations de Montréal, Blainville, St-Rémi et Longueuil, document de la CCSN DJC6W6S7VEV3-282157646-108.
5. Rapport préliminaire d'inspection DS-14315-LP-260219-1R, localisation de Montréal, document de la CCSN DJC6W6S7VEV3-282157646-105.
6. Rapport préliminaire d'inspection DS-14315-LP-260219-3R, localisation de St-Rémi, document de la CCSN DJC6W6S7VEV3-282157646-107.

<input checked="" type="checkbox"/> Inspecteur/Inspectrice	Nom :	Date : (AAAA-MM-JJ)
<input type="checkbox"/> Fonctionnaire désigné(e)	Lindsay Pozihun	2026-02-24

Signature
(certificat)

Pozihun, Lindsay

Digitally signed by Pozihun, Lindsay
DN: C=CA, O=GC, OU=CNSC-CCSN, CN="Pozihun, Lindsay"
Reason: I am the author of this document
Location:
Date: 2026.02.24 08:37:18-05'00'
Foxit PDF Editor Version: 13.2.1